

Séance ordinaire du 4 mai 2009

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatrième jour de mai deux mille neuf (4 mai 2009) à 19 h 30 au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Normand Papineau, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nancy Larocque, Secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Mai 2009

7. Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum - Adoption du règlement 379-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à agrandir la zone Ac-01 à même la zone Cs-01 et agrandir la zone Ra-11 à même la zone Cs-01

8. Mandat – Tremblay Bois Mignault Lemay – Contestation de l'évaluation par le Groupe Savoura

9. Ministère des Transports – Demande d'amélioration de la sécurité à la sortie 202 ainsi que la voie piétonnière

10. Octroi de contrat – Routes de ringage

11. Octroi de contrat – Lignage des rues

12. Octroi de contrat – Abat poussière

13. Varia

13.1 Paiement du premier versement – Comité d'embellissement

13.2 Recrutement et engagement de monitrices – Camp de jour 2009

13.3 Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour 2009

13.4 Vente de garage annuelle

13.5 Développement domiciliaire Place Louis-Denis – Directive de changement n°1

13.6 Motion de félicitations – Les Caprices de Fanny

13.7 Motion de félicitations – Ferme Éthier-Les fruits soleil

Période de questions

Séance ordinaire du 4 mai 2009

14. Levée de l'assemblée

2009-05-133

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire fait le point sur différents dossiers, notamment concernant une demande d'installation d'une lumière près de la borne-fontaine sèche. Ainsi, après vérification auprès du directeur du Service incendie et aussi du fait que nous soyons sur un terrain privé, la municipalité ne compte pas procéder à l'installation d'une lumière, du moins à court terme.

Relativement au dossier à savoir si le tracé du 5^e rang sera rendu conforme aux normes, une évaluation par notre personnel des travaux publics sera faite au cours des prochaines semaines.

La municipalité continue de suivre le dossier de la contamination des puits privés dans le secteur de Saint-Thomas. En effet, une rencontre avec les différents intervenants s'est tenue le 28 avril dernier.

La municipalité a reçu une demande d'un groupe de citoyens du secteur de Saint-Thomas concernant la relocalisation de la bibliothèque, du local de l'AFÉAS et la construction d'une nouvelle patinoire. Le maire mentionne qu'une rencontre est prévue avec les maires des municipalités voisines (St-Barnabé et Yamachiche) afin de vérifier leur intérêt dans ces 3 dossiers.

Du côté de la convention collective, les discussions pour le renouvellement se poursuivent toujours.

Après 15 ans d'utilisation, la vidange des étangs aérés a été finalement effectuée à la fin du mois d'avril.

Enfin, concernant le dossier de l'hôtel de ville, le conseil a demandé à l'architecte de faire une esquisse de l'hôtel de ville sur le terrain en arrière de la bâtisse actuelle, ceci afin de faire un centre de village avec la caisse, le marché Bournival, la salle communautaire, la Coop santé, le CPE, etc.

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2009-05-134

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Séance ordinaire du 4 mai 2009

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 04-05-2009 préparé par madame Nancy Larocque, Secrétaire-trésorière adjointe faisant état de la correspondance du mois;

2009-05-135

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 04-05-2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 avril 2009.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2009-05-136

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2009 totalisant 431 777,38 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer *au 30 avril 2009* au montant de 197 616,43 \$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources Humaines inc. – Paiement d'honoraires

2009-05-137

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture # 2538 au montant de 1 053,97 \$ à Claude Grenier Ressources Humaines inc. relativement à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Louiseville Moteur – Réparation du balai mécanique

2009-05-138

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Louiseville Moteur au montant de 6 089,51 \$ incluant les taxes pour la réparation du moteur du balai mécanique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Technic Alarme – Renouvellement contrat annuel

Séance ordinaire du 4 mai 2009

2009-05-139

Il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Technic Alarme au montant de 352,17 \$ incluant les taxes pour le renouvellement du contrat de l'année 2009 pour le branchement à la centrale d'alarme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Coop santé les Grès – Paiement des frais facturables

2009-05-140

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la Coop santé les Grès au montant de 6 972,77 \$ incluant les taxes pour les frais facturables de la Coop santé les Grès pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Mai 2009

2009-05-141

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Muret côte de l'église	5 000 \$
Tables – Salle communautaire	1 200 \$
Estrade – Terrain de soccer rang des Dalles	2 065 \$
Aménagement parc de la Terrasse	19 770 \$
Banque d'heures soutien informatique – Infoteck	1 185 \$
Station de recyclage – Centre communautaire	937 \$
Total	30 157 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum - Adoption du règlement 379-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à agrandir la zone Ac-01 à même la zone Cs-01 et agrandir la zone Ra-11 à même la zone Cs-01

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès peut, en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le «Règlement de zonage» numéro 234-90 a été adopté en 1990 et qu'une mise à jour de ce règlement s'impose ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Francine Boulanger pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 février 2009, 19h30;

ATTENDU QUE l'avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 21 mars 2009 et s'est tenue le 30 mars 2009;

ATTENDU QU'il a été mentionné par monsieur le maire que nous devons modifier le premier projet de règlement 379-2009 de manière à ne pas agrandir la zone Ac-01 à même la zone Af-18, puisque cette zone est située à l'intérieur du territoire protégé

Séance ordinaire du 4 mai 2009

par la Commission de protection des terres agricoles du Québec (CPTAQ) et que la municipalité est à déposer une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ et qu'il y avait lieu de corriger le premier projet 379-2009 relativement à la modification du plan de zonage 7-B de manière ne pas agrandir dans la zone Af-18 et ainsi modifier l'article 1.1 en enlevant ces dispositions et aussi modifier l'annexe A afin de présenter les nouvelles limites de la zone Ac-01 et de la zone Ra-11;

ATTENDU QUE l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été affiché le 9 avril 2009 et qu'aucune demande valide n'a été reçue au bureau municipal et qu'un certificat a été déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à une séance ordinaire du conseil, soit le 4 mai 2009 à l'effet que le règlement 379-2009 était réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE tous les membres présents du conseil déclarent, à la demande du maire, avoir lu le présent document et son annexe;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est acceptée unanimement par les membres présents du conseil (des copies du règlement et son annexe sont disponibles pour l'assistance);

2009-05-142

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement 379-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à agrandir la zone Ac-01 à même la zone Cs-01 et agrandir la zone Ra-11 à même la zone Cs-01, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Mandat – Tremblay Bois Mignault Lemay – Contestation de l'évaluation par le Groupe Savoura

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Savoura a déposé une demande de contestation de l'évaluation municipale auprès du Tribunal administratif ;

2009-05-143

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay afin de représenter la municipalité lors de l'audition devant le Tribunal administratif dans le dossier de contestation de l'évaluation municipale par le Groupe Savoura.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Ministère des Transports – Demande d'amélioration de la sécurité à la sortie 202 ainsi que la voie piétonnière

CONSIDÉRANT la complexité de la configuration de la sortie 202 (Saint-Étienne-des-Grès) sur l'autoroute 55;

CONSIDÉRANT les nombreux types d'usagers du viaduc de la sortie 202, soient piétonniers, cyclistes, automobiles et motoneigistes (en hiver);

CONSIDÉRANT QUE la visibilité à la sortie direction sud est extrêmement réduite et que nous devons avancer sur la chaussée afin de voir si des véhicules arrivent en direction ouest;

Séance ordinaire du 4 mai 2009

CONSIDÉRANT les nouveaux développements domiciliaires du côté est de l'autoroute 55, ce qui a pour effet d'augmenter le nombre de cyclistes et de piétons sur le viaduc et qu'il y a lieu d'en assurer la sécurité;

2009-05-144

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministère des Transports d'améliorer la sécurité des usagers à la sortie 202 (Saint-Étienne-des-Grès) sur l'autoroute 55 et plus particulièrement, celle des cyclistes et des piétons.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Routes de rinçage

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé des soumissions sur invitation pour des services d'ingénierie afin d'établir les routes de rinçage de son réseau de distribution d'eau potable par sa résolution 2009-04-131;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Pluritec inc.	15 500,00 \$
Consultants Mesar inc.	14 695,00 \$
Dessau inc.	20 972,50 \$

2009-05-145

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt des soumissions et accorde le contrat de services d'ingénierie pour établir les routes de rinçage de son réseau de distribution d'eau potable à la firme Consultants Mesar inc. pour la somme de 14 695 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – Lignage des rues

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé des soumissions sur invitation pour le lignage des rues par sa résolution 2009-04-116;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Lignco Sigma	10 610,10 \$
Lignes Maska	N'a pas soumissionné

2009-05-146

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt des soumissions et accorde le contrat pour le lignage des rues à Lignco Sigma pour la somme de 10 610,10 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Abat poussière

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture d'abat-poussière par sa résolution 2009-04-115;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, selon deux options, à savoir :

Séance ordinaire du 4 mai 2009

Calcium liquide

Soumissionnaires	Montant
Somavrac (c.c.) inc. (24 000 l x 0,33 \$)	7 920,00 \$
Sel Warwick	N'a pas soumissionné

Calcium en flocons

Soumissionnaires	Montant
Somavrac (c.c.) inc. (13 t.m. x 496,09 \$)	6 449,17 \$
Sel Warwick (13 t.m. x 472,00 \$)	6 136,00 \$

2009-05-147

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt des soumissions et accorde le contrat pour la fourniture de 13 tonnes métriques d'abat poussière (calcium en flocons) à Sel Warwick pour la somme de 6 136 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Varia

13.1 Paiement du premier versement – Comité d'embellissement

2009-05-148

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le premier versement de l'aide financière au Comité d'embellissement pour l'année 2009 au montant de 5 075 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.2 Recrutement et engagement de monitrices – Camp de jour 2009

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

2009-05-149

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur des loisirs, M. Yvon Richard, à embaucher trois (3) monitrices à temps plein soit : Maude Paquette, Catherine Neault et Laurence Bélanger, et deux autres à temps partiel soit : Jennifer Richard-Mongrain (et autre personne à déterminer) et ce, à compter du 25 juin 2009 au 15 août 2009. Le salaire versé aux monitrices est le salaire minimum plus un dollars, tel que spécifié à la convention collective.

Il est de plus résolu d'engager Kim Boisvert à titre de coordonnatrice afin de combler le surcroît de travail occasionné par les Fêtes du 150^e et pour coordonner le camp de jour.

Il est aussi résolu d'engager Catherine Gélinas à titre de monitrice en chef du camp de jour.

L'horaire de travail pour la coordonnatrice et la monitrice en chef sera de 17,5 heures par semaine pour la période 4 mai 2009 au 25 juin 2009 et de 35 heures par semaine du 26 juin 2009 au 15 août 2009. Le salaire versé à la coordonnatrice et à la monitrice en chef sera le salaire minimum plus deux dollars, tel que spécifié à la convention collective.

Séance ordinaire du 4 mai 2009

Une semaine supplémentaire pourrait s'ajouter, soit du 16 au 22 août 2009 aux mêmes conditions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.3 Ratification des tarifs saisonniers – Camp de jour 2009

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre un camp de jour pour les enfants de 6 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est nécessaire de charger un montant aux utilisateurs de ce service;

2009-05-150

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ratifie la tarification du camp d'été comme suit :

Coûts 2009

Tarification	Résident	Extérieur
À la journée	25 \$	30 \$
À la semaine	80 \$	95 \$
Temps complet	310 \$	425 \$

Un escompte de 30 \$ est appliqué lors de l'inscription à temps complet pour le deuxième enfant et les suivants d'une même famille.

Une semaine supplémentaire facultative est offerte aux utilisateurs, soit du 16 août au 22 août 2009. Les mêmes tarifs sont applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.4 Vente de garage annuelle

2009-05-151

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès permette l'organisation de la vente de garage annuelle et qu'elle se tiendra le samedi 13 juin et le dimanche 14 juin 2009. Il est de plus résolu d'annoncer cet événement dans l'Hebdo Shawinigan/Trois-Rivières, dans les annonces classées du Nouvelliste et de faire un publipostage dans la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.5 Développement domiciliaire Place Louis-Denis – Directive de changement n°1

CONSIDÉRANT le document préparé par monsieur Roger J. Rattelle daté du 30 avril 2009 et présentant la Directive de changement n°1 dans le développement domiciliaire Place Louis-Denis qui consiste à la réalisation de deux conduites raccordées aux puisards P-12 et P-13 afin de construire deux tranchées drainantes;

2009-05-152

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de Construction Boisvert afin de réaliser les travaux prévus à la Directive de changement N°1 dans le développement domiciliaire Place Louis-Denis et ce, pour un montant de 1 300,00 \$ en plus des taxes.

Séance ordinaire du 4 mai 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.6 Motion de félicitations – Les Caprices de Fanny

2009-05-153

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations à l'établissement Les Caprices de Fanny pour sa nomination au niveau provincial dans la catégorie « Coup de cœur du public », pour le volet TABLE AUX SAVEURS DU TERROIR et souhaite la meilleure des chances à ses propriétaires pour le dévoilement des lauréats provinciaux qui aura lieu le 24 mai prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.7 Motion de félicitations – Ferme Éthier-Les fruits soleil

2009-05-154

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations à l'établissement Ferme Éthier-Les fruits soleil pour sa nomination dans la catégorie « Ferme spécialisée » dans le cadre de la soirée des Sommets de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 05

Fin : 20 h 30

14. Levée de l'assemblée

2009-05-155

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe